

FINANCEMENT

PASS CULTURE

Comment procéder ?

1

Définissons votre projet

Thématique, nombre de séances, dates...

On s'occupe de tout sur ADAGE

Terre des Sciences rédige l'offre dédiée à votre établissement sur ADAGE pour que vous puissiez mobiliser le Pass Culture.

2

3

Validation des offres : c'est à vous !

Votre référent.e Pass Culture voit l'offre s'afficher sur le profil ADAGE de votre établissement, et vous pouvez la pré-réserver. Votre chef.fe d'établissement doit ensuite la valider pour réserver définitivement la ou les séance(s).

On travaille avec vos élèves

Terre des Sciences intervient dans votre classe selon les modalités convenues avec vous.

Bon à savoir : Nous avons la possibilité d'annuler une offre collective déjà pré-réservée ou réservée, et ce jusqu'à 48h après la date prévue de la séance (problème technique, annulation de dernière minute, grève...)

4

5

Règlement des séances

Le règlement est effectué directement par ADAGE à Terre des Sciences une fois les séances effectuées, vous n'avez rien à faire.